

LES PROJETS MENTIONNÉS



DIJON / Quartier des Tanneries
"Urban Osmotic"

Aldo Micillo, architecte (*Italie*), 36 ans
avec : Paolo Falco, étudiant (*Italie*), 26 ans
Rosa Pascarella, étudiante (*Italie*), 24 ans
Massimiliano Fedele, architecte (*Italie*), 25 ans
Assunta Duracci, étudiante (*Italie*), 25 ans
Vittoria d'Orta, étudiante (*Italie*), 26 ans
Rossella di Francesco, architecte (*Italie*), 28 ans

Via Alessandro Manzoni, 17
80018 Mugnano di Napoli (NA) – Italia
Tél./Fax : + 39 081 7451764
Portable : + 39 333 2108134
E-mail : studio-micillo@libero.it

L'ÉQUIPE

Après son diplôme en 1994, l'architecte italien Aldo Micillo a sauté d'une agence à l'autre et par dessus l'Atlantique pour travailler à Nantes, Londres et New York. En 1995, il s'installe à Naples, ouvre son agence, travaille et réalise plusieurs projets issus de la commande publique comme du marché privé. En 1996, il fonde l'Espace de Culture Architecturale "Medit-A" et se lance dans une pratique d'échanges et de connaissances en organisant des expositions et des conférences. Lauréat du premier prix pour l'aménagement des zones ferroviaires et industrielles en friche à Pomigliano D'Arco, aboutissant à la réalisation du projet incluant bâtiments administratifs, parcs urbains, équipements sportifs, musée, auditorium, centres commerciaux, restructuration de viaduc ferroviaire... Il s'est déjà fait les dents sur la confrontation productive avec les grandes infrastructures, situation qu'il retrouve à Dijon. Il a enseigné à l'université de Naples "Federico II" et mène aujourd'hui une recherche avec la Graduate School of Architecture Planning and Preservation (GSAPP) de l'université de Columbia, sur le thème "The thinking dynamics in 'reading' and 'writing' of architectural perceptive structures".

LES PROJETS MENTIONNÉS

LE PROJET

Sur ce site analysé comme une série d'éléments fragmentaires tournant autour d'une zone centrale, l'équipe mentionnée a voulu générer une polarité coordinatrice centrale, une architecture à l'échelle du quartier qui dialogue avec les différents aspects de l'urbanisme du lieu. La réponse apportée prend l'allure d'un "bâtiment-parc" qui remplit deux fonctions apparemment contradictoires : d'un côté la nécessité d'un parc urbain, de l'autre un programme de construction dense. Le projet développe donc l'idée d'un élément urbanistico-architectural. Sans proposer de formes imitatives de type naturaliste, les architectes ont travaillé sur les forces et sur les tensions urbaines existantes, sur la captation-réfraction de la lumière solaire, sur le filtre osmotique de la façade en bois, sur les jardins suspendus, sur les modèles comportementaux de relations avec le naturel et avec l'urbanité du lieu. Le concept urbain du bâtiment-parc est envisagé comme une essence matérielle et constituante et non dans une logique fonctionnaliste. La forme du bâtiment trouve son origine dans "une action dynamique sur une typologie de base". L'immeuble linéaire est ici soumis à une déformation que l'on peut décomposer en deux mouvements fondamentaux : une translation parallèle qui, à certains endroits (et à intervalles réguliers), la déconstruit et recule le tronçon suivant, créant des "plissages" ; et une légère rotation, différente pour chacune des neuf parties principales qui forment l'ossature du bâtiment. L'ouvrage en question s'étendrait sur des volumes (réhabilités) au nord, tissant ainsi avec un quartier et des structures bâties une connexion étroite, une nouvelle morphologie, une synthèse architecturale et urbaine.

L'AVIS DU JURY

Dans un site difficile et enclavé, les membres du jury ont apprécié la manière dont ce projet adopte une attitude radicale en scindant le territoire en trois et en posant, dans sa partie centrale, un immeuble bas et linéaire de logements dans lequel d'aucuns ont vu une métaphore ferroviaire. Ce parti a été jugé économe en terrain et élégant par son architecture à clins de bois et sa forme allongée. Assez éloigné du chemin de fer, il en évite les nuisances ; assez imposant, il se donne à voir aux visiteurs de la ville arrivés par le train. Le jury a néanmoins souligné que les appartements d'une telle construction devaient absolument être traversants et non mono-orientés comme dessinés dans le projet initial.



LES PROJETS MENTIONNÉS

